



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **VVT SARL**, Résidences de la Côte 60, 1110 Morges
2. Déclaration de faillite: 04.10.2010
3. Suspension de faillite: 04.11.2010
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 22.11.2010
5. Avance de frais: CHF 4'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But de la société : activités dans le domaine de la restauration et de l'alimentation, notamment l'exploitation d'établissements et de kiosques de petite restauration; restauration et distribution de boissons et de nourriture à l'emporter.

Office des faillites de l'Arrondissement de la Côte  
1260 Nyon 1

00558799

